

Dossier Plans Consolidée

Pièce n°6

Ferme éolienne de Benet SAS

Projet de renouvellement de la Ferme éolienne de Benet

Département de la Vendée (85)

Commune de Benet



Volkswind France SAS

SAS au capital de 1 472 189€

R.C.S PARIS 439 906 934

Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges Bellegarde

87100 LIMOGES

05 55 48 38 97

Historique des versions

Date de la version	Etabli par	Relu par :	Commentaire :	Nature des modifications :
26/08/2024	Axel Henaff	Yoann Dosso Mathieu Renault	Dépôt	
15/04/2025	Mathieu Renault	Axel Henaff	Version consolidée en réponse à la demande de compléments	Modification du modèle de l'éolienne E04
08/01/2026	Mathieu Renault	Axel Henaff	Projet déposé par la Ferme éolienne de Benet	

Table des matières

Table des matières.....	3
Chapitre 1. Pièces écrites	5
1.1. Présentation du site	6
1.2. Caractéristiques architecturales	6
1.3. Les infrastructures du parc éolien	6
1.4. Les éoliennes.....	6
1.5. Le mât.....	6
1.6. Les matériaux.....	7
1.7. Sécurité, Normes et Certificats.....	7
1.7.1. Normes et certificats des éoliennes	7
1.7.2. La commission Electrotechnique Internationale (IEC).....	9
1.7.3. Protection contre les incendies, la foudre et les surtensions	9
1.8. Les voies d'accès et aires de maintenance.....	10
1.9. Echelle des plans.....	11
1.10. Notice au titre de l'article 4 du décret n°2014-450 et de l'article R* 431-8 du Code de l'Urbanisme	11
Chapitre 2. Pièces graphiques	13

Tableaux

Tableau 1 : Les matériaux des éoliennes Vestas V150 et Nordex N149	7
Tableau 2 : Les standards de l'éolienne Vestas V150 4,5 MW	7
Tableau 3 : Les normes de l'éolienne Vestas V150.....	7
Tableau 4 : Les standards de l'éolienne Nordex N149	8
Tableau 5 : Les normes de l'éolienne Nordex N149	8
Tableau 6 : Les standards des éoliennes Vestas V117 et Nordex N117	8
Tableau 7 : Les normes de l'éolienne Vestas V117.....	8
Tableau 8 : Les normes de l'éolienne Nordex N117	8

Figures

Figure 1 : Exemple de voie d'accès et plateforme.....	10
Figure 2 : Vue en coupe des voies d'accès	11

Planches

Planche 1 : Plan de situation éloignée	14
Planche 2 : Plan de situation rapprochée.....	15
Planche 3 : Plan de masse du projet.....	16
Planche 4 : Plan des accès.....	17
Planche 5 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison.....	18
Planche 6 : Plan de l'éolienne E01	19
Planche 7 : Plan de l'éolienne E02	20
Planche 8 : Plan de l'éolienne E03.....	21
Planche 9 : Plan de l'éolienne E04	22
Planche 10 : Profil topographique du parc	23
Planche 11 : Schéma en élévation des éoliennes Vestas V150 – 4,5MW et V117 – 4,2 MW	24
Planche 12 : Schéma en élévation des éoliennes Nordex N149 – 5,9MW et N117 – 3,6 MW	25
Planche 13 : Plan de masse du poste de livraison	26
Planche 14 : Plans de façade du poste de livraison.....	27
Planche 15 : Photomontage du poste de livraison.....	29
Planche 16 : Carte des points de vue	30
Planche 17 : Vue proche du site (perception depuis la RD25e).....	31
Planche 18 : Vue éloignée du site (perception depuis la frange sud de Coulonges-sur-l'Autize)	32

Plans ICPE

Plan 1 : Carte de situation ICPE 1/25000 ^e	33
Plan 2 : Plan(s) de l'installation ICPE 1/2500 ^e	34
Plan 3 : Plan(s) d'ensemble ICPE 1/1000 ^e (dérogatoire).....	35

Chapitre 1.

Pièces écrites

La présente demande concerne la construction de 3 éoliennes de type VESTAS V150 ou NORDEX N149 de puissances nominales respectives de 4,5 MW et 5,9 MW, et d'une éolienne de type VESTAS V117 ou NORDEX N117 de puissances nominales respectives de 4,2 MW et 3,6 MW sur la commune de Benet (85).

Ce parc éolien a fait l'objet de nombreuses études dont les résultats sont transcrits dans l'étude d'impact jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale.

1.1. Présentation du site

Le projet est situé dans un secteur dominé par l'agriculture et les prairies. Le choix des parcelles d'implantation des éoliennes s'est fait en étroite concertation avec les propriétaires et exploitants de celles-ci mais aussi avec l'ensemble des bureaux d'études techniques afin de minimiser les impacts de ces installations sur les activités agricoles, le paysage, la faune, la flore....

1.2. Caractéristiques architecturales

L'implantation proposée est de 4 éoliennes, selon un axe nord-ouest/sud-est, afin de répondre aux contraintes locales tout en conservant une certaine cohérence avec l'échelle du paysage.

1.3. Les infrastructures du parc éolien

Le poste de livraison du parc éolien se trouve à proximité de l'éolienne E03, le long d'un chemin en bordure de parcelle. Le raccordement du parc au poste source le plus proche sera enterré et empruntera préférentiellement les voies d'accès et chemins ruraux existants.

Les fondations en béton sont enterrées et recouvertes de terre végétale.

Les transformateurs des éoliennes sont intégrés à la nacelle de l'éolienne.

1.4. Les éoliennes

Le choix des éoliennes selon des critères de qualité et de fiabilité est fondamental. Il se fait de manière parfaitement neutre, indépendamment de tout fabricant. En optant pour le constructeur Vestas ou Nordex, nous avons la garantie de machines de qualité avec une efficacité technique optimale, durant tout le cycle d'exploitation qui peut durer 40 ans.

L'intégration dans le paysage a en outre été améliorée par :

- ✦ Le choix des turbines V150 4,5 MW ou N149 5,9 MW et V117-4,2 MW ou N117-3,6 MW
- ✦ L'application d'une même hauteur pour toutes les turbines
- ✦ Un agencement entre les éoliennes respectant le contexte paysager et patrimonial local
- ✦ Une organisation géométrique entre éoliennes permettant une bonne lisibilité du projet

La nacelle des éoliennes Vestas a un logo Vestas et celle des éoliennes Nordex un logo Nordex.

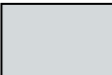
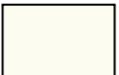


La couleur des pales et de la nacelle est gris clair (RAL 7035)

1.5. Le mât



Le mât de la V117 4,2 MW, d'une hauteur de 106 m (hauteur de moyeu), se compose de 4 sections (modules) et celui de la N117 3,6 MW a une hauteur de 106 m et se compose de 4 sections (modules) tandis que le mât de la V150 4,5 MW, d'une hauteur de 125 m (hauteur de moyeu), se compose de 4 sections (modules) et celui de la N149 5,9 MW a une hauteur de 125,4 m et se compose de 6 sections (modules). Ils sont dotés d'un monte-charge permettant de transporter deux personnes.

La couleur extérieure et intérieure du mât est respectivement le RAL 7035  et RAL 9001 .

1.6. Les matériaux

Les éoliennes Vestas V150/V117 et Nordex N149/N117 sont composées de différents éléments ayant chacun un matériau adapté :

Tableau 1 : Les matériaux des éoliennes Vestas V150 et Nordex N149

Élément	Matériau	
	V150 – 4,5 MW	N149 – 5,9 MW
	V117 – 4,2 MW	N117 – 3,6 MW
Pale	Epoxy renforcé de fibre de verre, fibre de carbone et pointe en métal solide	Fibre de verre et plastique renforcé de fibre de carbone
Moyeu	Fonte	Plastique renforcé de fibre de verre
Arbre Principal	Fonte ou acier forgé	Acier 42CrMo4 ou 34CrNiMo6
Mât	Acier	Acier
Couverture de la Nacelle	Fibre de verre	Plastique renforcé de fibre de verre
Avant du châssis de la Nacelle	Fonte	Acier
Arrière du châssis de la Nacelle	Structure acier en treillis	Acier

1.7. Sécurité, Normes et Certificats

1.7.1. Normes et certificats des éoliennes

L'éolienne Vestas V150 4,5 MW est certifiée selon les standards de certifications listés ci-dessous :

Tableau 2 : Les standards de l'éolienne Vestas V150 4,5 MW

Standard	Conditions	Taille du mât
IEC 61400-22	IEC Classe IIA	68 m / 80 m / 93 m / 125 m
IEC 61400-22	IEC Classe IIIB/IEC S	105 m / 155 m
DIBt 2012	WZ2(S), GK2	123 m / 145 m / 166 m

L'éolienne Vestas V150 est conçue selon les normes suivantes :

Tableau 3 : Les normes de l'éolienne Vestas V150

Nacelle et Moyeu	IEC 61400-1 Edition 3 EN 50308
Mât	IEC 61400-1 Edition 3 Eurocode 3
Pales	DNV-OS-J102 IEC 1024-2 IEC 60721-2-4 IEC61400 (Part 1, 12 and 23) IEC WT01 IEC DEFU R25 ISO 2813 DS/EN ISO 12944-2

L'éolienne Nordex N149 est certifiée selon les standards de certifications listés ci-dessous :

Tableau 4 : Les standards de l'éolienne Nordex N149

Standard	Conditions	Taille du mât
IEC 61400-22	IEC S	104,7 m / 125 m / 125,4 m / 145 m / 154,9 m / 164 m
DIBt 2012	DIBt S	104,7 m / 125,4 m / 164 m

L'éolienne Nordex N149 est conçue selon les normes suivantes :

Tableau 5 : Les normes de l'éolienne Nordex N149

Nacelle et Moyeu	IEC 61400-1 : 2010 IEC 61400-22 : 2010 IEC 61400-23 : 2010 IEC 62271-200 IEC 60076-16
Mât	IEC 61400-1: 2010 IEC 61400-22 : 2010 ISO 12944
Pales	IEC 61400-1 DNVGL-ST-0376 (2015)

Les éoliennes Vestas V117 et Nordex N117 sont certifiées selon les standards de certifications listés ci-dessous :

Tableau 6 : Les standards des éoliennes Vestas V117 et Nordex N117

Modèle	Standard	Conditions	Taille du mât
--------	----------	------------	---------------

V117	IEC 61400-1	IEC Classe S	106 m
N117	IEC 61400-22	IEC Classe S	106 m

Les éoliennes Vestas V117 et Nordex N117 sont conçues selon les normes suivantes :

Tableau 7 : Les normes de l'éolienne Vestas V117

Nacelle et Moyeu	IEC 61400-1 Edition 3 EN 50308
Mât	IEC 61400-1 Edition 3 Eurocode 3
Pales	DNV-OS-J102 IEC 1024-2 IEC 60721-2-4 IEC61400 (Part 1, 12 and 23) IEC WT01 IEC DEFU R25 ISO 2813 DS/EN ISO 12944-2

Tableau 8 : Les normes de l'éolienne Nordex N117

Nacelle et Moyeu	IEC 61400-1 : 2010 IEC 61400-22 : 2010 IEC 62271-200 IEC 60076-16
Mât	IEC 61400-1 DNVGL-ST-0376 (2015)
Pales	IEC 61400-1: 2010 IEC 61400-22 : 2010

1.7.2. La commission Electrotechnique Internationale (IEC)

La Commission Electrotechnique Internationale (IEC), est la première organisation mondiale qui élabore et publie des normes internationales pour tout ce qui a trait à l'électricité, à l'électronique et aux technologies apparentées. Celles-ci servent de base à la normalisation nationale et de références lorsqu'il s'agit de rédiger des soumissions et des contrats internationaux. La IEC a également pour mission de promouvoir, par l'intermédiaire de ses membres, la coopération internationale pour tout ce qui concerne la normalisation dans les domaines de l'électricité, de l'électronique et des technologies.

Les normes IEC

Les normes internationales de la IEC facilitent les échanges dans le monde en supprimant les obstacles techniques au commerce. Un composant ou un système fabriqué en conformité avec les normes IEC dans un pays peut être vendu et utilisé dans les autres pays. L'utilisateur final, peut ainsi avoir la certitude que le produit satisfait à des normes de qualité minimales (habituellement élevées) ; il n'a donc pas à se préoccuper de faire procéder à de nouveaux essais ou à de nouvelles évaluations du produit.

La norme NF EN IEC 61400 : Sécurité et conception des éoliennes

Cette partie de la NF EN IEC 61400 spécifie les exigences de conception essentielles pour assurer l'intégrité technique des éoliennes. Elle a pour objet de fournir un niveau de protection approprié contre les dommages causés par tous les risques pendant la durée de vie prévue. Elle concerne tous les sous-systèmes des éoliennes tels que les mécanismes de commande et de protection, les systèmes électriques internes, les

systèmes mécaniques et les structures de soutien. Elle s'applique aux éoliennes de toutes dimensions.

Le respect de la norme NF EN IEC 61400 assure l'intégrité de l'aérogénérateur ainsi que la sécurité des personnes et infrastructures à sa proximité.

1.7.3. Protection contre les incendies, la foudre et les surtensions

Chaque éolienne est livrée avec deux extincteurs situés :

- ✎ au pied du mât de l'éolienne, à côté de la porte d'entrée
- ✎ dans la nacelle

La protection contre la foudre et les surtensions de toute l'installation est conforme aux normes internationales IEC 32305 parties 1, 3 et 4 ainsi que NF EN IEC 61400-24.

1.8. Les voies d'accès et aires de maintenance

Le site est accessible depuis le réseau départemental et communal, et par les chemins d'exploitation desservant les parcelles agricoles. Si le réseau départemental et communal permet la circulation des véhicules lourds transportant les éléments composant l'éolienne, la plupart des chemins d'exploitation utilisés feront l'objet de renforcement.

Figure 1 : Exemple de voie d'accès et plateforme



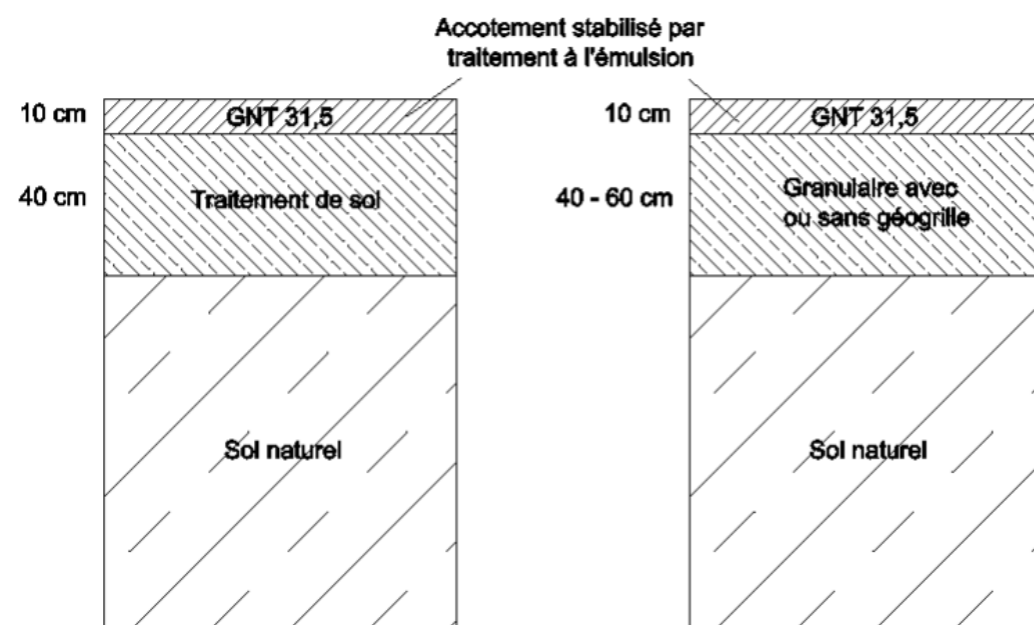
Chaque éolienne sera alors directement accessible depuis un de ces chemins, dont les caractéristiques mécaniques sont les suivantes :

- Largeur de la voie d'accès (bande roulante) = 4,5 à 5 m
- Pente longitudinale maximale de la voie d'accès = entre 8 % et 10 %
- Pente latérale maximale de la voie d'accès = 0 à 2 %
- Portance : pistes 70/80 Mpa, plateformes 100 Mpa

Pour des raisons de contraintes mécaniques liées au transport des composants et grue principale (750t), et des raisons de sécurité, la structure de la chaussée dépendra de la nature du sol superficiel sur site et de la disponibilité en matériau du secteur. Voici les 2 structures de chaussée possibles, selon la nature du sol, à savoir :

Option 1 : Sol peu ou pas portant	Option 2 : Sol portant
La structure privilégiée pour le projet sera composée d'un traitement de sol (malaxage du sol en place avec de la chaux et du ciment) d'une épaisseur de couche de 0,40 m environ, sur lequel est mis en œuvre un enduit de cure (film bitumineux inerte) pour garantir la bonne prise du traitement de sol.	Dans un cas particulier de sous-sol portant, une couche variable de 0,4 à 0,6 m de granulaire (avec ou sans géotextile) reposant sur le sous-sol naturel serait privilégiée.
L'une ou l'autre option sera recouverte d'un GNT (grave non traitée) de granulométrie 0/31,5 de 0,1 m d'épaisseur qui constitue une couche d'usure.	

Figure 2 : Vue en coupe des voies d'accès



Le choix de la structure de la chaussée ne sera déterminé précisément qu'après des études techniques notamment de la qualité, portance et traitabilité du sol.

L'eau doit toujours être drainée de la chaussée sur laquelle elle ne doit jamais pouvoir stagner. Elle doit être drainée vers les champs environnants ou être acheminée vers un point de drainage au-delà de la chaussée.

1.9. Echelle des plans

Conformément au 9° du I. de l'article D181-15-2 du Code de l'environnement, une dérogation est demandée quant au respect de l'échelle (1/200^e) des plans d'ensemble ICPE, afin de pouvoir présenter les installations dans leur intégralité, et les terrains avoisinants. C'est pourquoi les Plan 3s sont présentés au 1/2000^e.

1.10. Notice au titre de l'article 4 du décret n°2014-450 et de l'article R* 431-8 du Code de l'Urbanisme

Malgré la mise en place de l'autorisation environnementale, le chapitre ci-dessous décrit le projet architectural prévu à l'art. R*431-8 du code de l'urbanisme :

I. « l'état initial du terrain et de ses abords, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments du paysage » :

Le projet se situe au sud-est du département de la Vendée sur la commune de Benet, à environ 12 kilomètres au nord-ouest de Poitiers. Le territoire est composé en majorité par un paysage de plaines vallonnées, parsemé de bocages et de boisements.

Le relief de la zone de projet est faiblement marqué (globalement entre 30 et 40 mètres NGF). La zone de projet est délimitée au nord par l'autoroute A83, par la D25e à l'est et par la D148 au sud.

L'habitat se présente sous la forme de bourgs et hameaux. Le hameau le plus proche se trouve à 750 m de l'éolienne E01.

II. « les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet » :

a) L'aménagement du terrain :

Un tel projet génère des aménagements conséquents, comme la création de chemin d'accès et d'aires de grutage. Le parti d'aménagement retenu est de s'appuyer au maximum sur le tracé des voies existantes, pour leur réalisation. Ces chemins devront avoir une largeur d'environ 5 mètres et seront réalisés en grave compactée. Aussi, des

pans coupés (rayon de braquage entre deux chemins) devront être créés afin de permettre le passage des convois exceptionnels.

b) Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants :

Le projet est composé de 4 éoliennes disposées selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est, sur la commune de Benet.

L'ensemble forme une unité visuelle relativement compacte. Les éoliennes viennent remplacer celles existantes de la ferme éolienne de Benet ayant marqué un repère dans le paysage local. Ce nouveau projet bien que distinct du parc actuel, s'inscrit dans une continuité visuelle tout en bénéficiant des derniers apports techniques. Ce renouvellement n'engendre pas de saturation du secteur puisqu'une éolienne est retirée, passant de 5 éoliennes à 4.

Cette implantation permet également de mettre à profit le réseau de chemins existants afin de faciliter l'accès aux éoliennes.

Les éoliennes envisagées sont la VESTAS V150-4,5MW ou la NORDEX N149-5,9MW avec une taille de rotor respective de 150 et 149 mètres, une hauteur de mât d'environ 125 mètres pour une hauteur sommitale d'environ 200 mètres, et la VESTAS V117-4,2 MW ou la NORDEX N117-3,6 MW, avec une taille de rotor de 117 mètres, une hauteur de mat d'environ 106,5 mètres. Enfin, l'ensemble de l'installation comprend un poste de livraison d'une superficie de 60 m² (12 x 5 m), implanté à proximité de l'éolienne E03 afin de faciliter le raccordement au réseau.

Afin d'assurer son intégration, le poste de livraison aura une finition avec un bardage en bois.

c) Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain :

Aucune clôture ne sera mise en place et la végétalisation des abords immédiats des éoliennes est proscrite pour éviter tout risque d'impact sur la faune volante. En dehors de l'emprise strictement nécessaire au projet, les terrains conserveront leur vocation actuelle à savoir les grandes cultures et l'élevage. Les aires de grutage doivent rester dans un bon état général et accessibles lors des phases de montage/démantèlement des éoliennes comme pour la phase d'exploitation.

d) Matériaux et couleurs utilisés :

Le poste de livraison aura une finition avec bardage en bois afin d'assurer une insertion paysagère optimale de ce local technique. Les éoliennes sont quant à elles composées d'un mât tubulaire en acier, d'une nacelle et de trois pales chacune dans un RAL-7035 « Gris clair » conformément à la réglementation aéronautique.

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer :

Le pétitionnaire veillera à limiter au maximum la destruction/dégradation de haies et boisement. Aucune clôture ne sera mise en place.

f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement :

Le tracé de l'ensemble des chemins utiles au projet emprunte essentiellement les chemins existants (voie communale, chemin d'exploitation et chemin rural) pour ne pas amputer les surfaces agricoles.

De ce fait, ces chemins renforcés pourront être utilisés par des tiers.

Chapitre 2.

Pièces graphiques

Planche 1 : Plan de situation éloignée

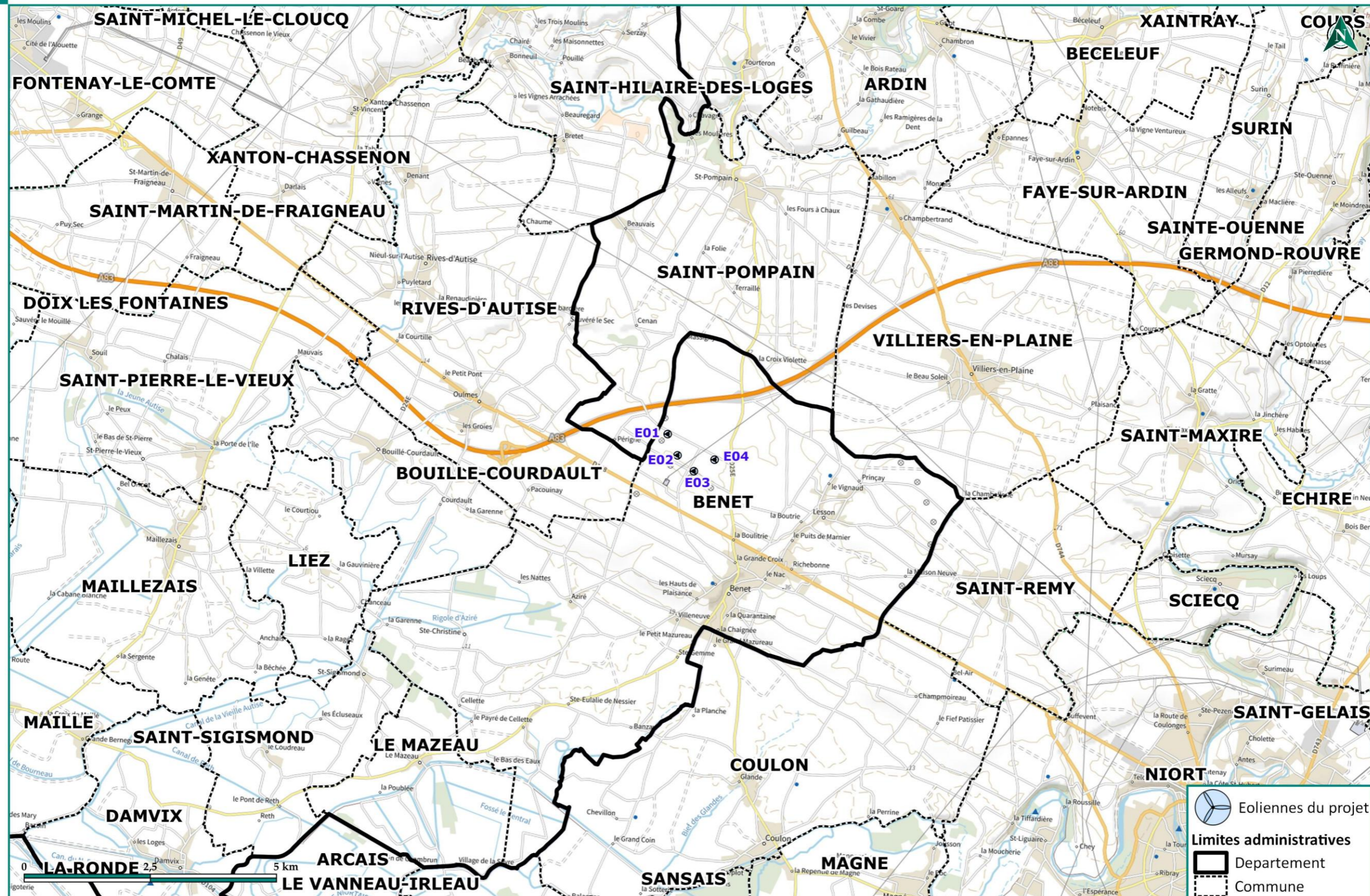


Planche 2 : Plan de situation rapprochée

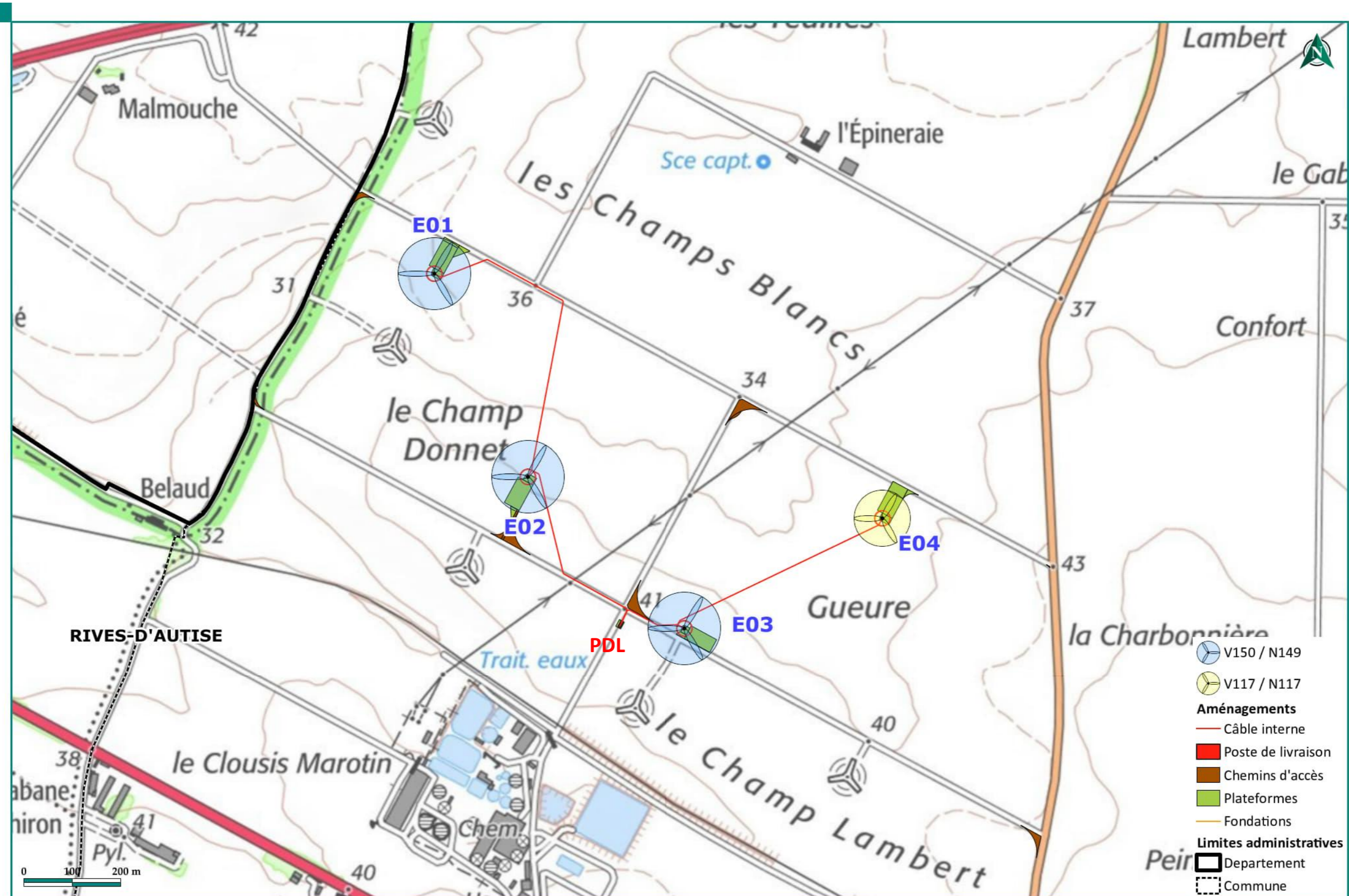



Planche n°3
Plan de masse





Légende

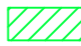


Contexte éolien

-  Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne


Réseau électrique

-  Câbles - Réseau électrique
-  Poste de livraison

Accès et plateformes

-  Chemin d'accès, pan coupé et plateforme
-  By-pass
-  Fondation

Limites administratives

-  Parcelle
- xx 00 Numéro parcelle

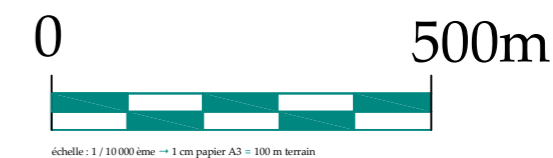
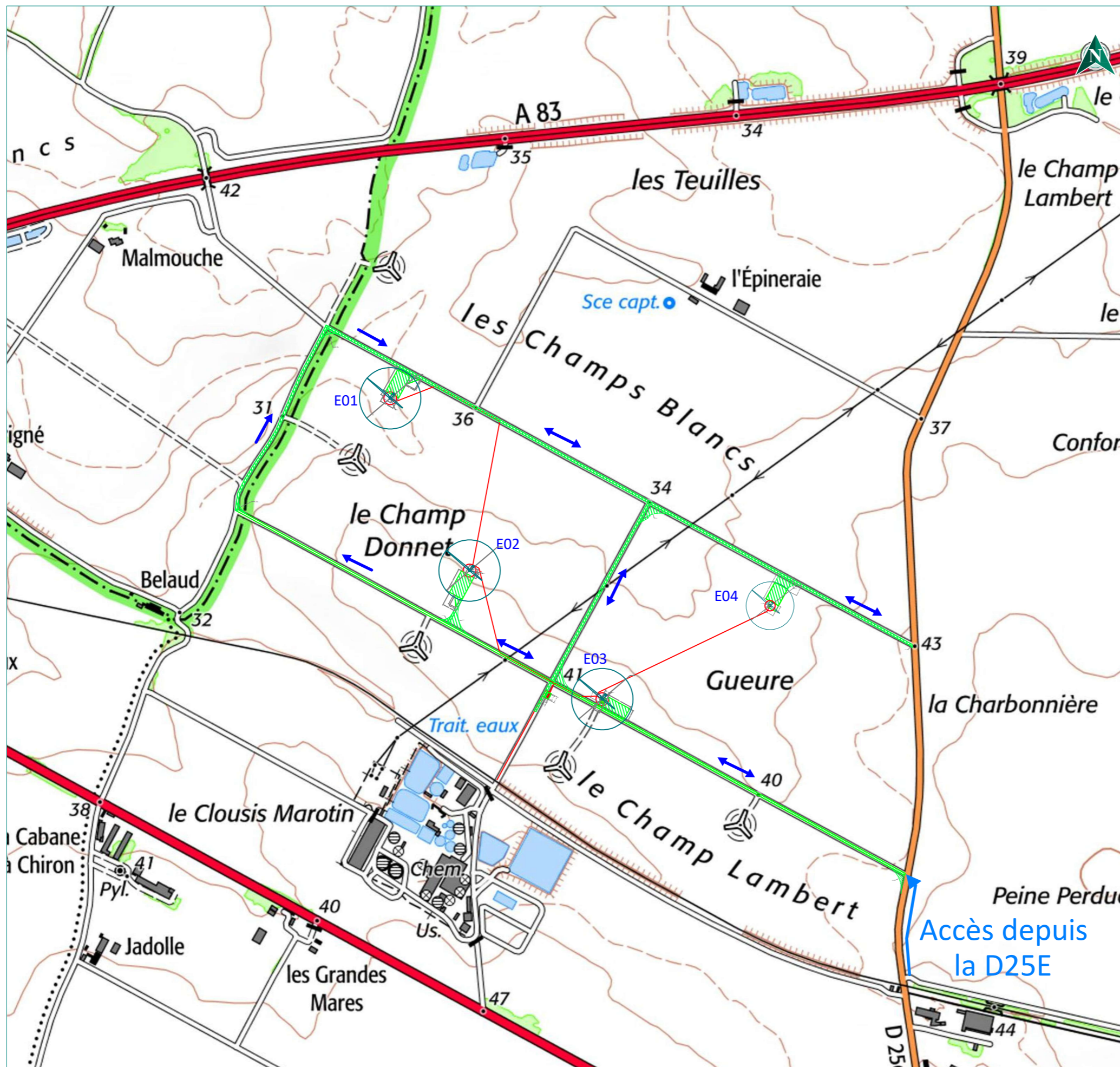




Planche n°4
Plan des accès



Légende

Contexte éolien

-  Eolienne du projet
-  E00 Nom de l'éolienne

Réseau électrique

-  Poste de livraison

Accès et plateformes





-  Chemin d'accès, pan coupé et plateforme
-  By-pass
-  Fondation
-  Sens de circulation



Planche 5 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

Numéro Eolienne	Modèle	Coordonnées				Z – Altitude maximale du socle de l'éolienne (m NGF)**	Hauteur Totale Eolienne (m)	Z – Altitude maximale en bout de pales (m NGF)***
		Lambert 93 (m)*		WGS 84 (dd°mm'ss.ss")*				
		X	Y	N	W			
E01	Vestas V150 Nordex N149	422 361	6 594 755	46°23'43.9"	0°36'52.7"	35	200	235
E02	Vestas V150 Nordex N149	422 555	6 594 334	46°23'30.6"	0°36'42.7"	41	200	241
E03	Vestas V150 Nordex N149	422 879	6 594 020	46°23'20.9"	0°36'26.8"	41	200	241
E04	Vestas V117 Nordex N117	423 289	6 594 248	46°23'28.9"	0°36'8.1"	38	165	203
PDL	-	422 747	6 594 028	46°23'21.0"	0°36'33.0"	42	-	-

* Les Coordonnées X, Y ont été éditées par des géomètres experts du cabinet BRANLY-LACAZE et arrondies au mètre près (Données extraites des feuilles cadastrales géoréférencées fournies par www.cadastre.gouv.fr et recalées par les géomètres-experts du cabinet BRANLY-LACAZE après repérages sur site, sans bornage contradictoire)

* Les coordonnées en WGS84 sont converties à partir des coordonnées en Lambert 93 via geofree.fr, et arrondies au centième de seconde près.

** Les coordonnées Z correspondent à l'altitude maximale, arrondie au mètre supérieur, des levés topographiques réalisés par les géomètres-experts du cabinet BRANLY-LACAZE au niveau de la plateforme de chaque éolienne. Ainsi, l'altitude au socle et en bout de pale de chaque éolienne construite ne dépassera pas la valeur Z maximale, arrondie au mètre supérieur, indiquée ici.

*** L'altitude maximale en bout de pale est calculée à partir de l'altitude maximale au socle de l'éolienne, arrondie au mètre supérieur.


Planche n°6 Plan de l'éolienne E01

Mât sur la commune de Benet,
Référence cadastrale : YM21, YM2
Altitude terrain : 35 m
Altitude sommitale : 235 m



Coordonnées	X	Y
Lambert 93	422 361	6 594 755
WGS 84	0°36'52.7" W	46°23'43.9" N

Légende




Contexte éolien

-  Eolienne du projet
- Nom de l'éolienne

Réseau électrique

-  Câbles - Réseau électrique
-  Poste de livraison


Accès et plateformes

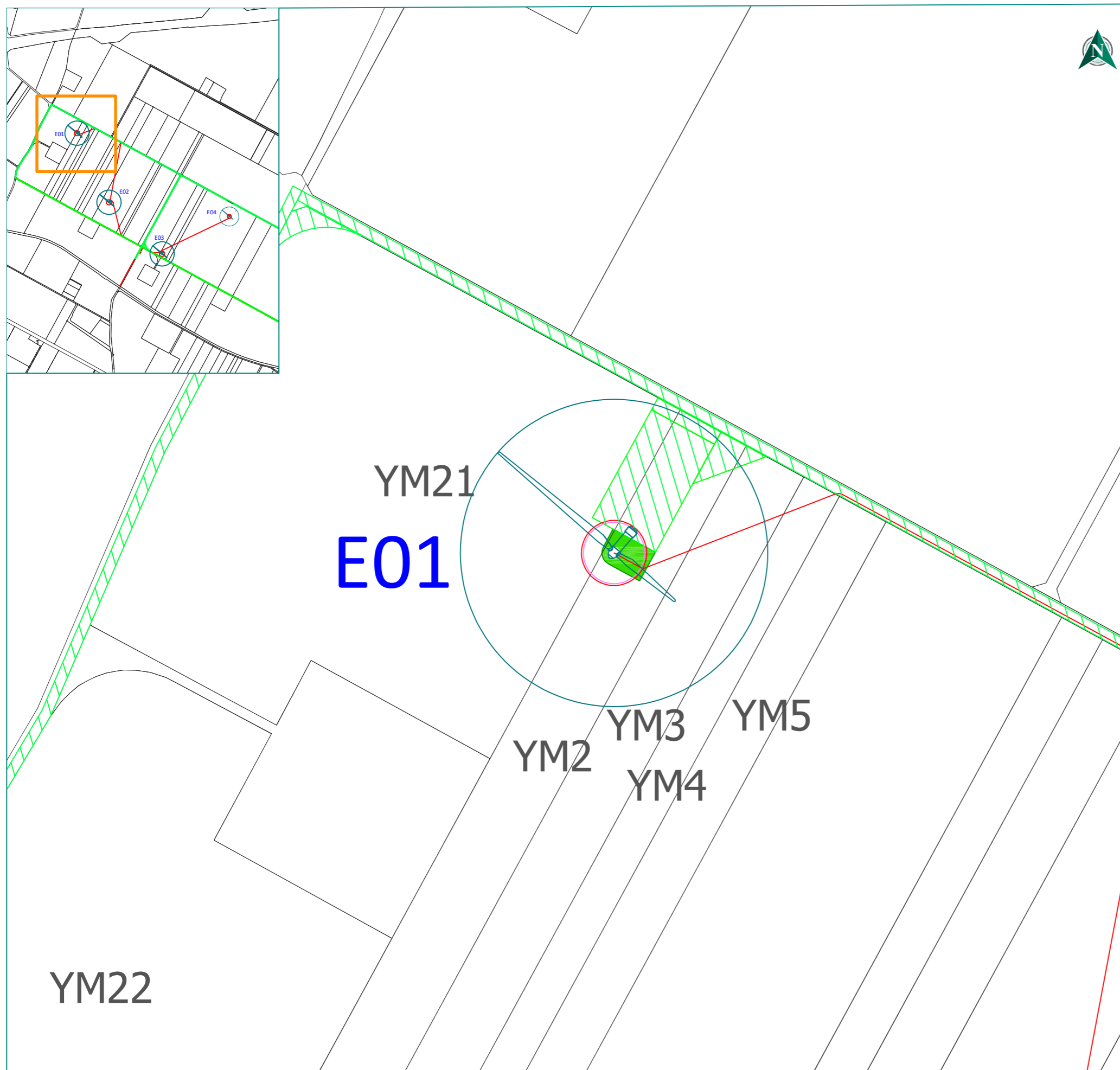
-  Chemin d'accès, pan coupé et plateforme
-  By-pass
-  Fondation

Autre

-  Cotations

Limites administratives

-  Parcelle
- xx 00 Numéro parcelle



échelle : 1 / 2 000ème → 1 cm papier A3 = 20 m terrain


Planche n°7 Plan de l'éolienne E02

Mât sur la commune de Benet,
Référence cadastrale : YM 11
Altitude terrain : 41 m
Altitude sommitale : 241 m



Coordonnées	X	Y
Lambert 93	422 555	6 594 334
WGS 84	0°36'42.7" W	46°23'30.6" N

Légende

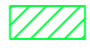


Contexte éolien

-  Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne

Réseau électrique

-  Câbles - Réseau électrique
-  Poste de livraison


Accès et plateformes

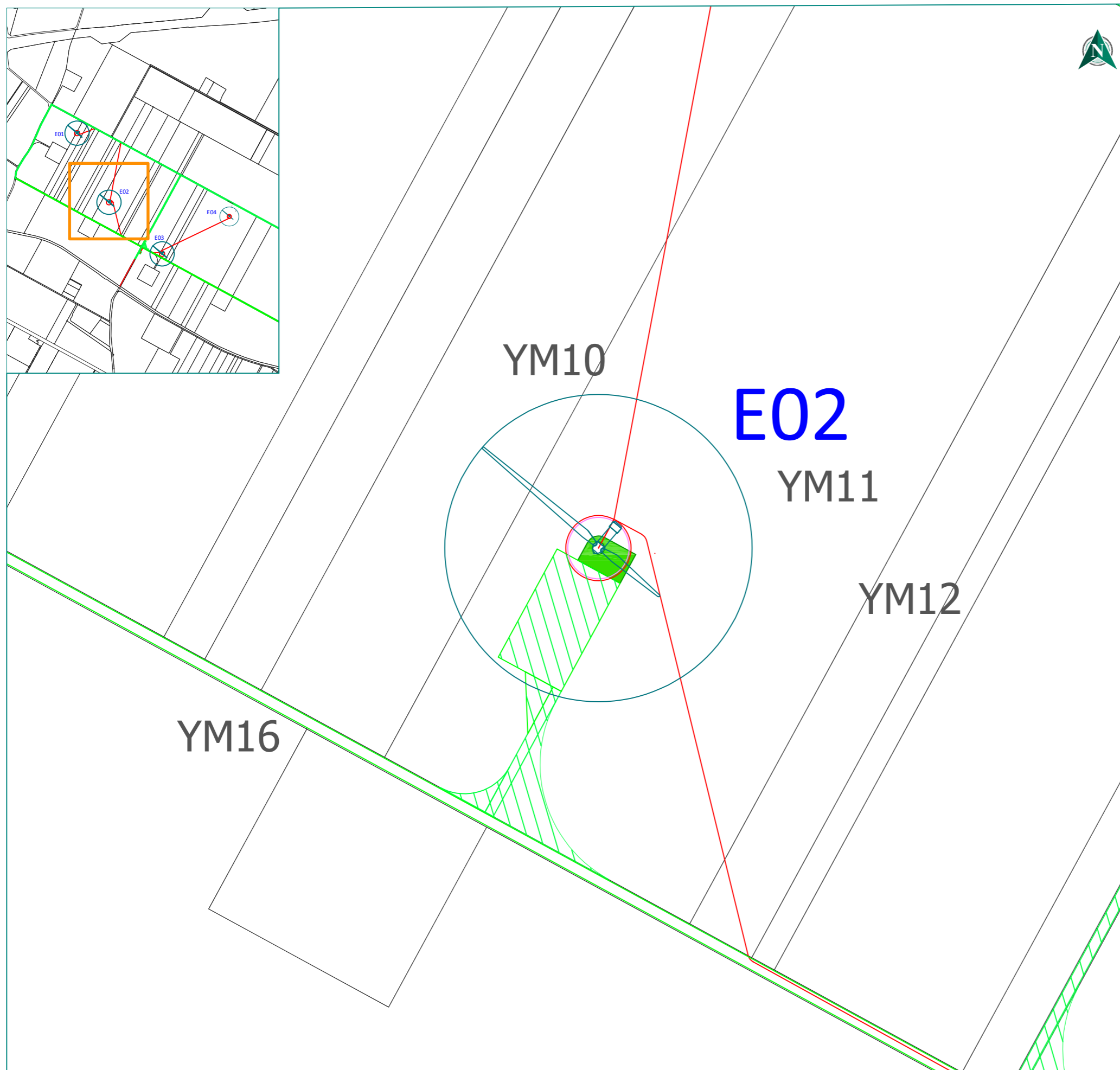
-  Chemin d'accès, pan coupé et plateforme
-  By-pass
-  Fondation

Autre

-  Cotations

Limites administratives

-  Parcelle
- xx 00 Numéro parcelle



20



échelle : 1 / 2 000 ème → 1 cm papier A3 = 20 m terrain


Planche n°8 Plan de l'éolienne E03

Mât sur la commune de Benet,
Référence cadastrale : YN 1, YN 2
Altitude terrain : 41 m
Altitude sommitale : 241 m



Coordonnées	X	Y
Lambert 93	422 879	6 594 020
WGS 84	0°36'26.8" W	46°23'20.9" N

Légende




Contexte éolien

-  Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne

Réseau électrique

-  Câbles - Réseau électrique
-  Poste de livraison


Accès et plateformes

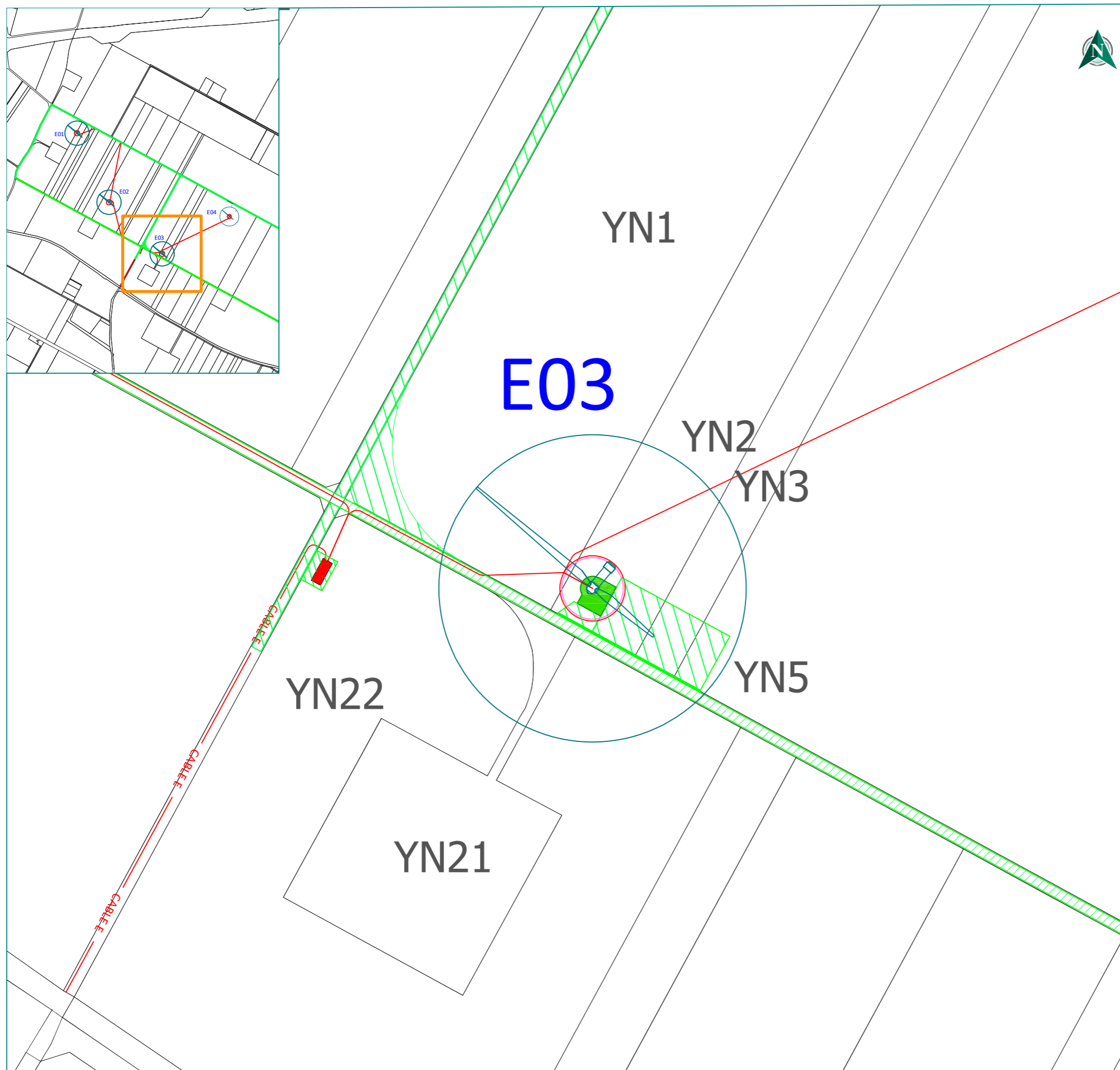
-  Chemin d'accès, pan coupé et plateforme
-  By-pass
-  Fondation

Autre

-  Cotations

Limites administratives

-  Parcelle
- xx 00 Numéro parcelle



échelle : 1 / 2 000 ème → 1 cm papier A3 = 20 m terrain


Planche n°9 Plan de l'éolienne E04

Mât sur la commune de Benet,
Référence cadastrale : YN 5
Altitude terrain : 38 m
Altitude sommitale : 203 m



Coordonnées	X	Y
Lambert 93	423 289	6 594 248
WGS 84	0°36'8.1" W	46°23'28.9" N

Légende




Contexte éolien

-  Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne

Réseau électrique

-  Câbles - Réseau électrique
-  Poste de livraison


Accès et plateformes

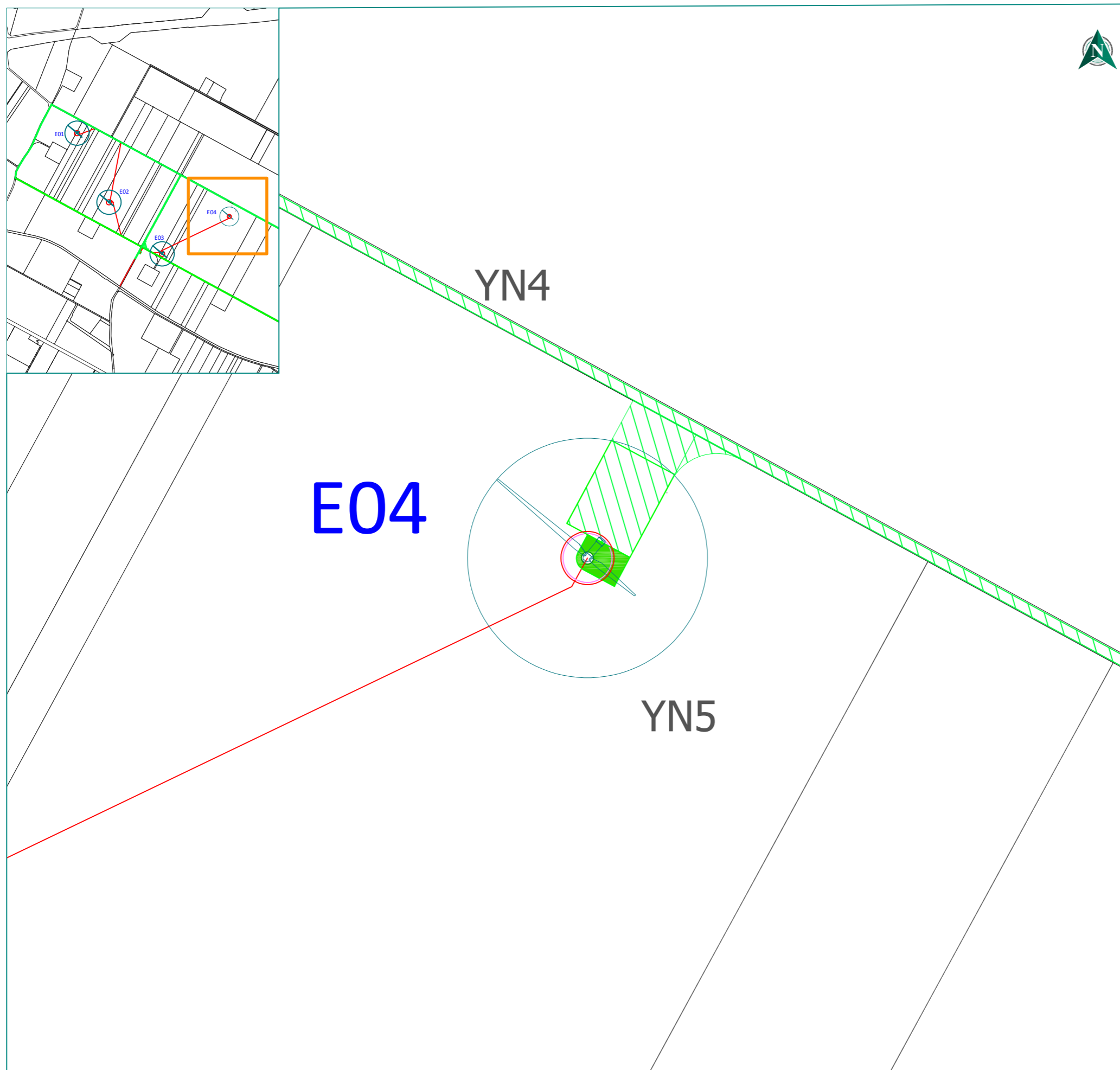
-  Chemin d'accès, pan coupé et plateforme
-  By-pass
-  Fondation

Autre

-  Cotations

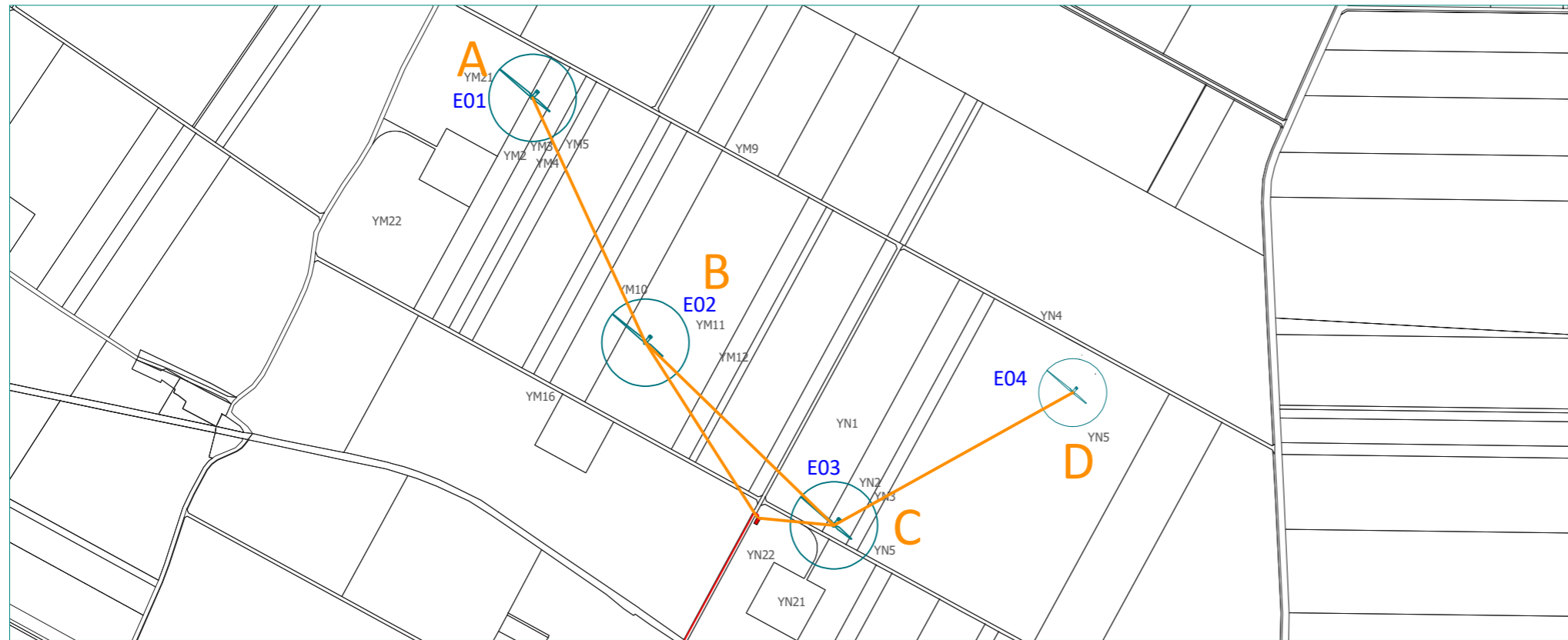
Limites administratives

-  Parcelle
- xx 00 Numéro parcelle





échelle : 1 / 2 000 ème → 1 cm papier A3 = 20 m terrain

Planche n°10 Profil topographique du parc




Légende

Projet éolien

- E00 Nom éolienne
-  Point de repère coupe
-  Éolienne du projet

Coupes topographiques

-  Coupe

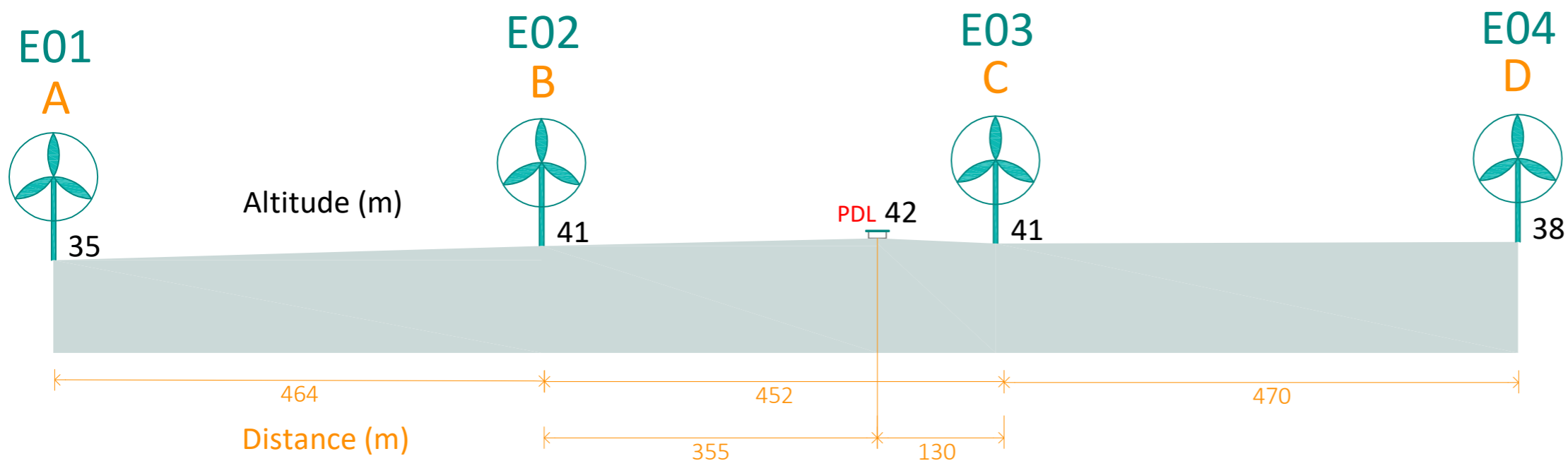


Planche 11 : Schéma en élévation des éoliennes Vestas V150 – 4,5MW et V117 – 4,2 MW

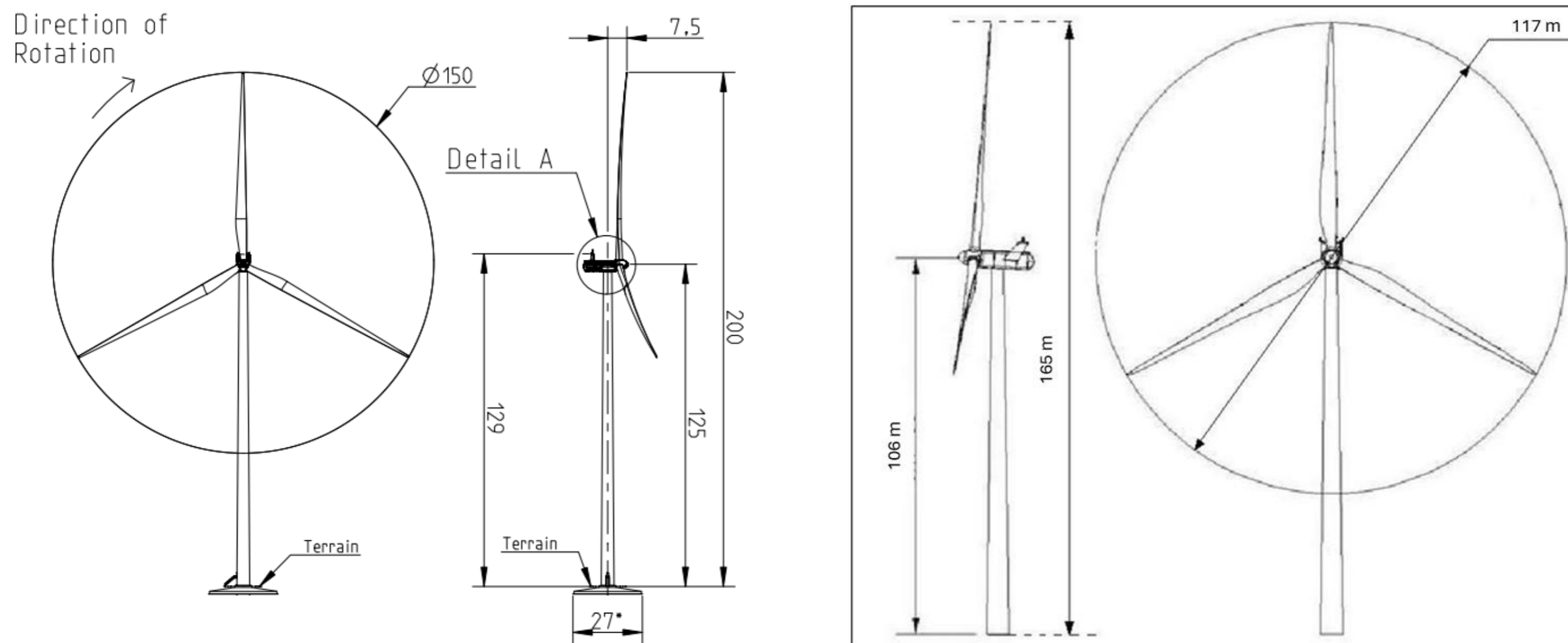


Planche 12 : Schéma en élévation des éoliennes Nordex N149 – 5,9MW et N117 – 3,6 MW

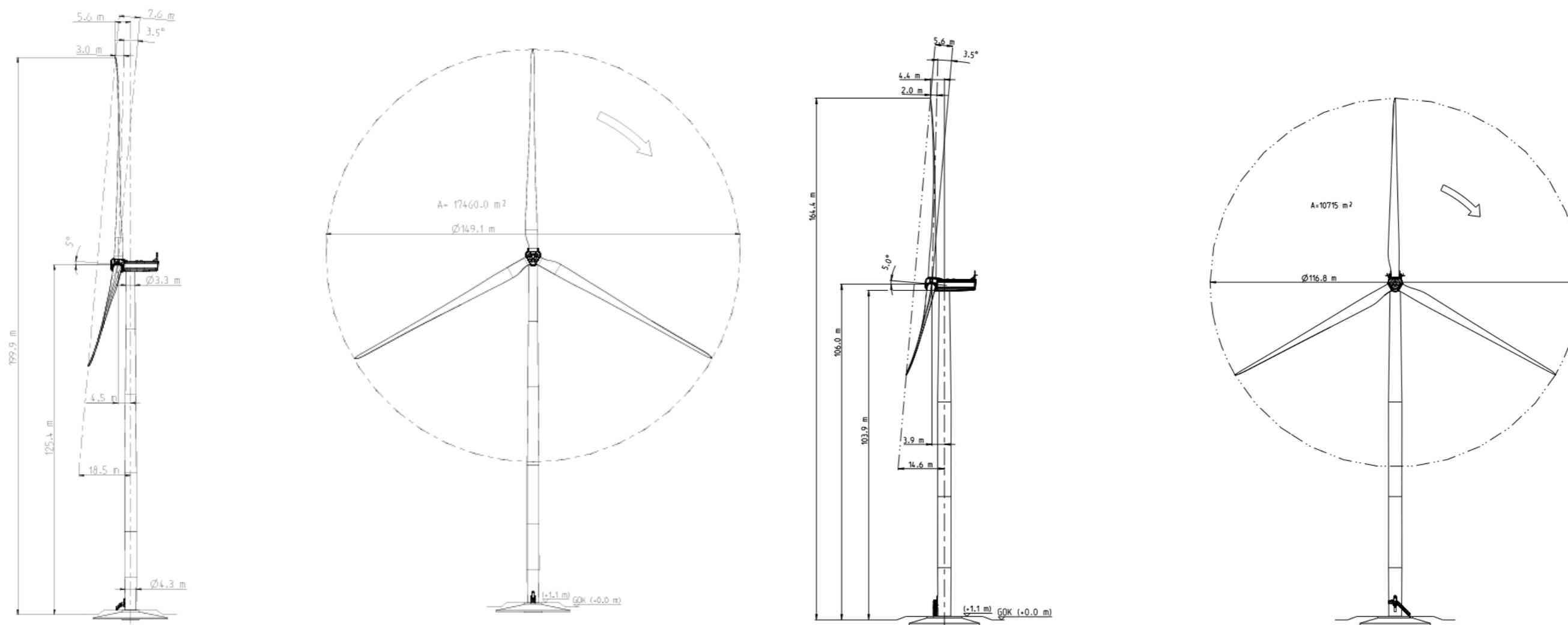
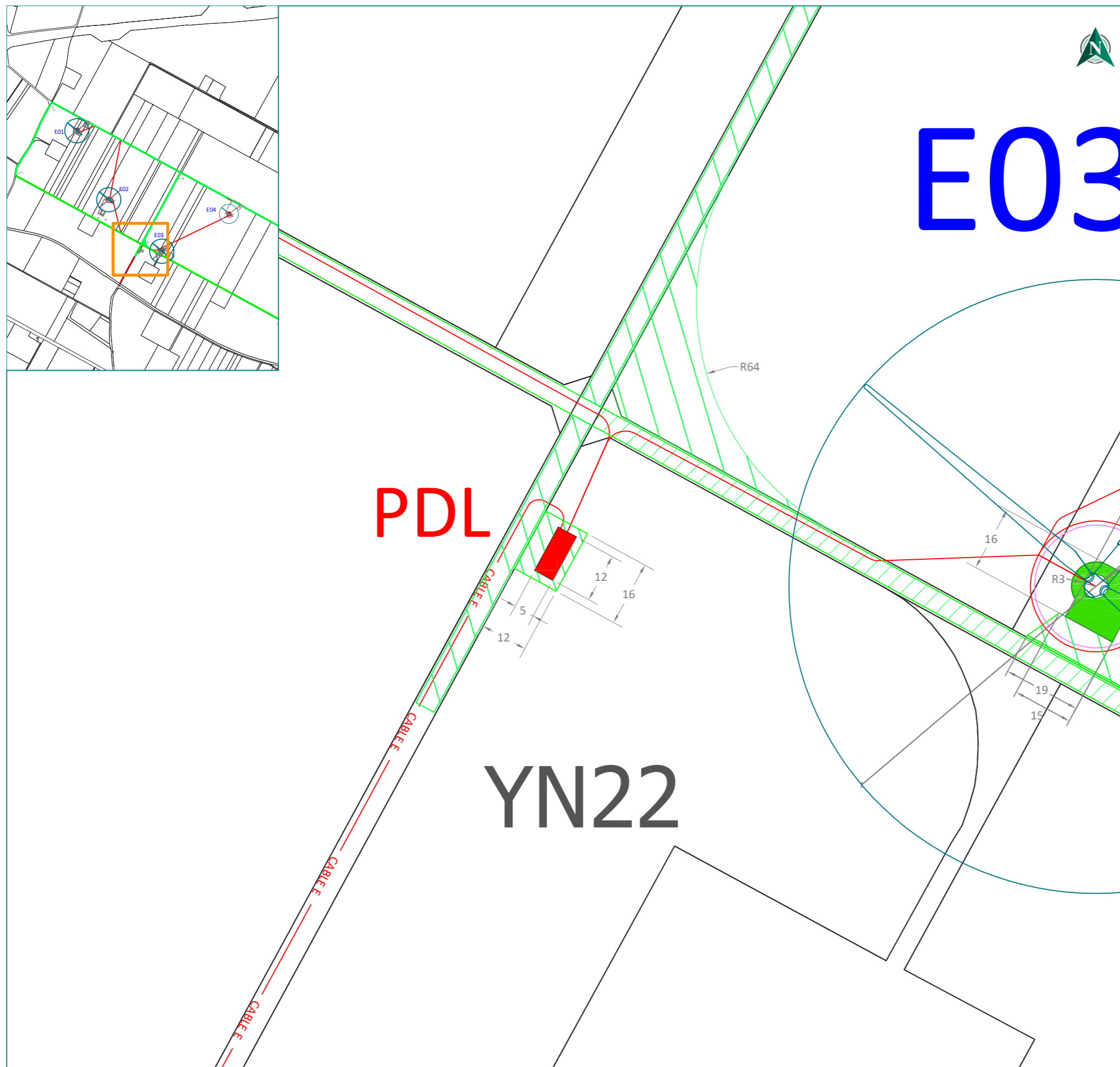


Planche n°13
Plan de masse
du poste de livraison

Poste de livraison sur la commune de Benet,
Référence cadastrale : YN 22
Altitude terrain : 42 m



Coordonnées	X	Y
Lambert 93	422 747	6 594 028
WGS 84	0°36'33.0"W	46°23'21.0" N

Légende

Contexte éolien

- Eolienne du projet
- E00 Nom de l'éolienne

Réseau électrique

- Câbles - Réseau électrique
- Poste de livraison

Accès et plateformes

- Chemin d'accès, pan coupé et plateforme
- By-pass
- Fondation

Autre

- Cotations

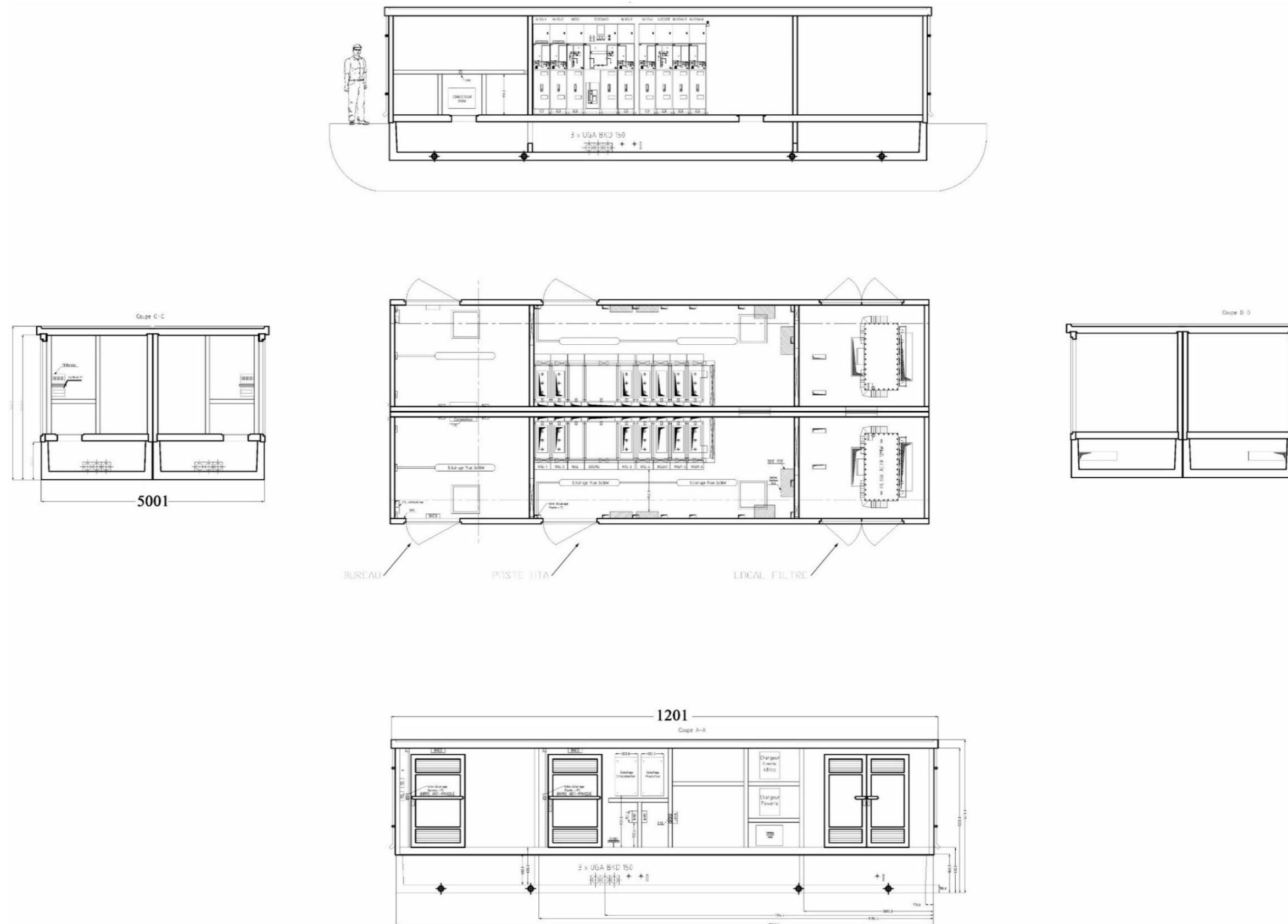
Limites administratives

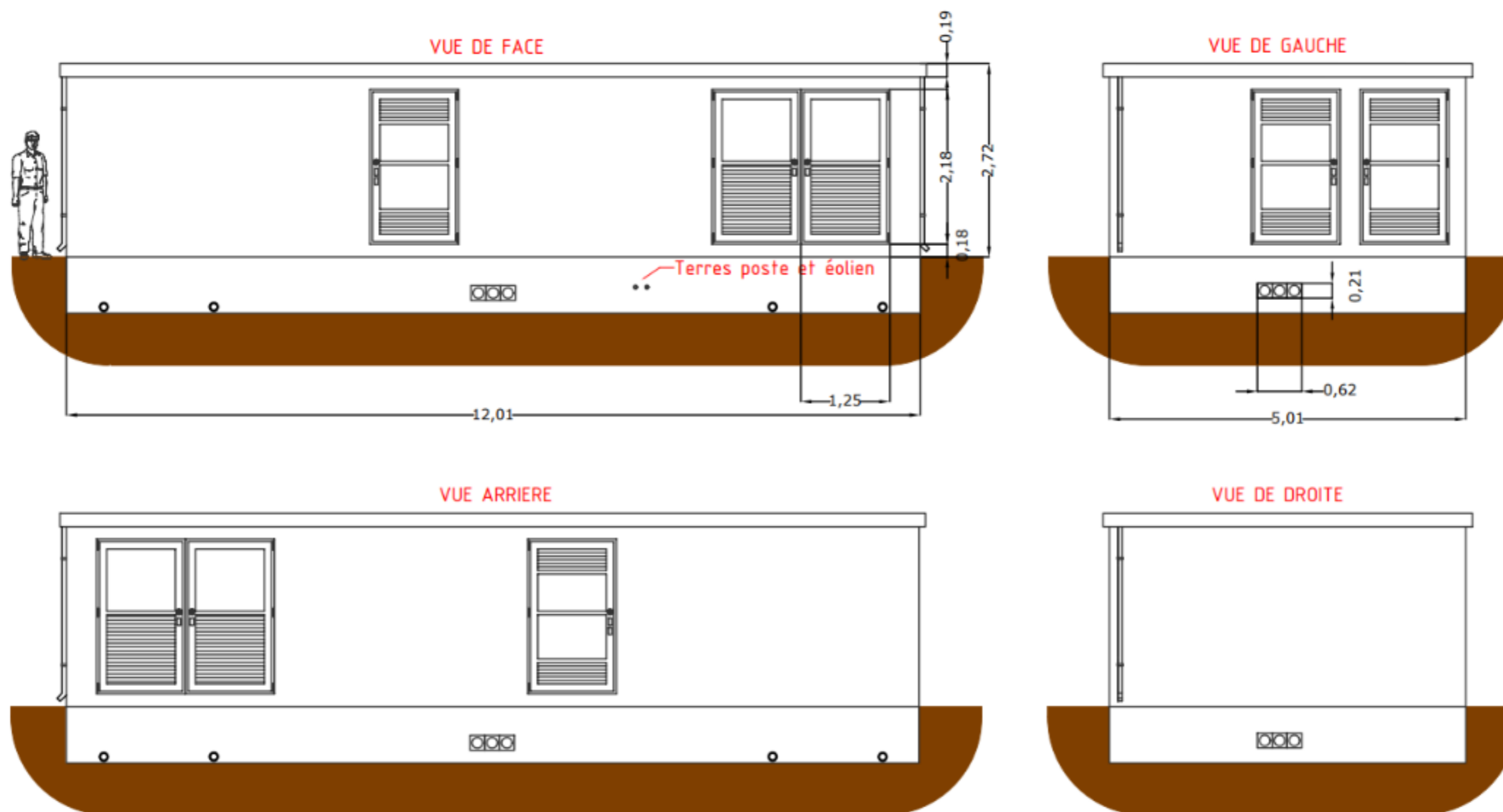
- Parcelle
- xx 00 Numéro parcelle



échelle : 1 / 1 000ème → 1 cm papier A3 = 10 m terrain

Planche 14 : Plans de façade du poste de livraison





Concernant le plan de façade du poste de livraison, et plus particulièrement l'emplacement et le nombre de portes : les attentes du gestionnaire de réseau pourront contraindre la société à modifier le présent plan. En effet, la présence d'un filtre actif ou passif, l'évolution de certaines normes, ou attentes spécifiques du gestionnaire de réseau peuvent entraîner des modifications éventuelles. Néanmoins, le plan de façade présenté permet de représenter la philosophie générale du traitement visuel des ouvrants d'un poste de livraison, quel que soit le nombre et l'emplacement de ces derniers.

Planche 15 : Photomontage du poste de livraison



Le poste de livraison sera recouvert d'un bardage bois ou d'une finition béton peint selon le souhait de la commune afin de se fondre au mieux dans son environnement récepteur. Il sera situé à proximité de l'éolienne E03, sur la parcelle YN22 sur la commune de Benet.

Planche 16 : Carte des points de vue

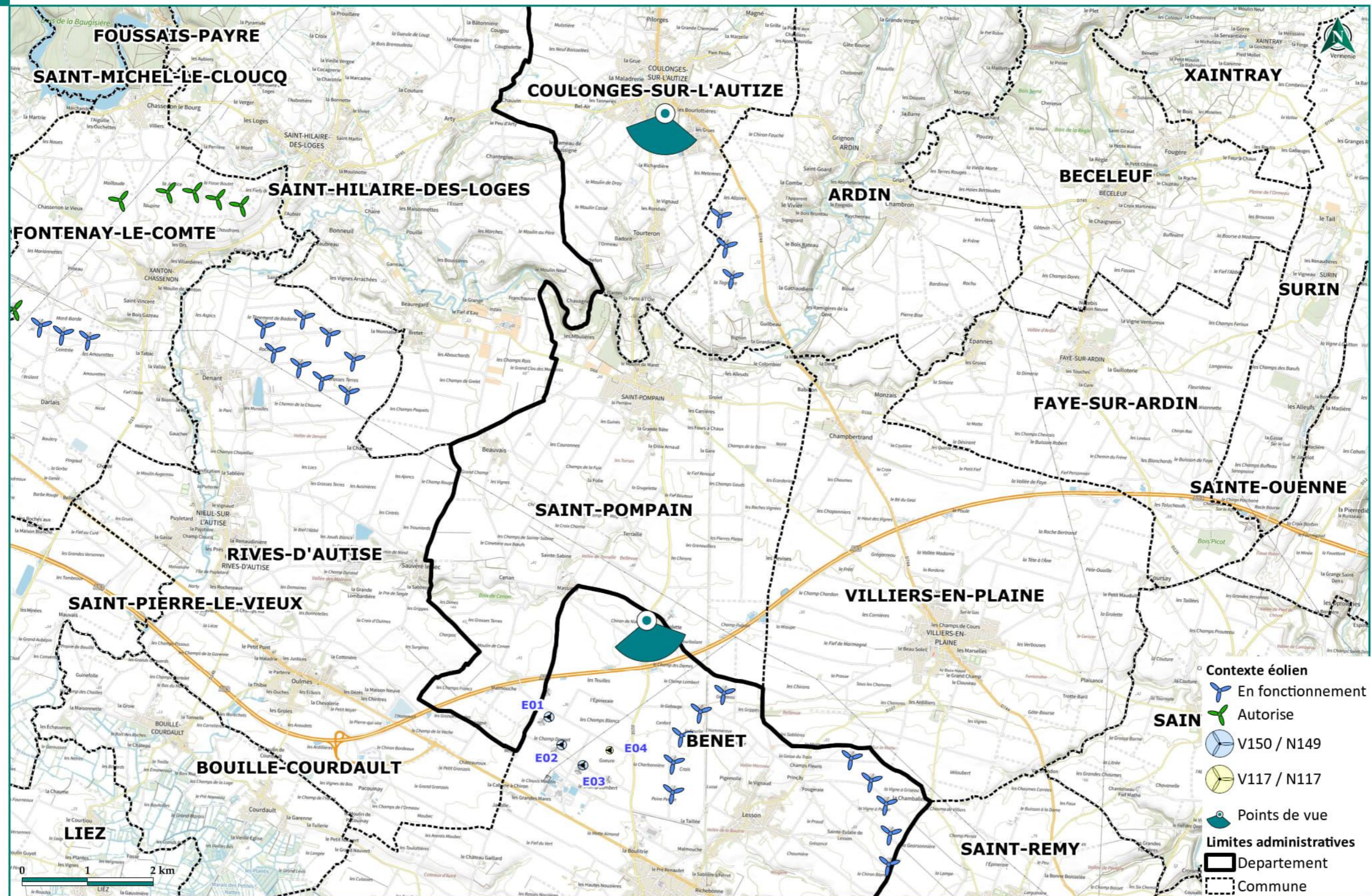


Planche 17 : Vue proche du site (perception depuis la RD25e)



3 - SITUATION EXISTANTE - (O Éolienne en service O Éolienne accordée) - VUE 3X40°



4 - PHOTOSIMULATION - (O Éolienne en service O Éolienne accordée O Éolienne instruite MRAB O Projet éolien de la Croix Violette O Projet éolien d'Épinerie) - VUE 3X40°

Planche 18 : Vue éloignée du site (perception depuis la frange sud de Coulonges-sur-l'Autize)



3 - SITUATION EXISTANTE - (Éolienne en service Éolienne accordée) - VUE 3X40°

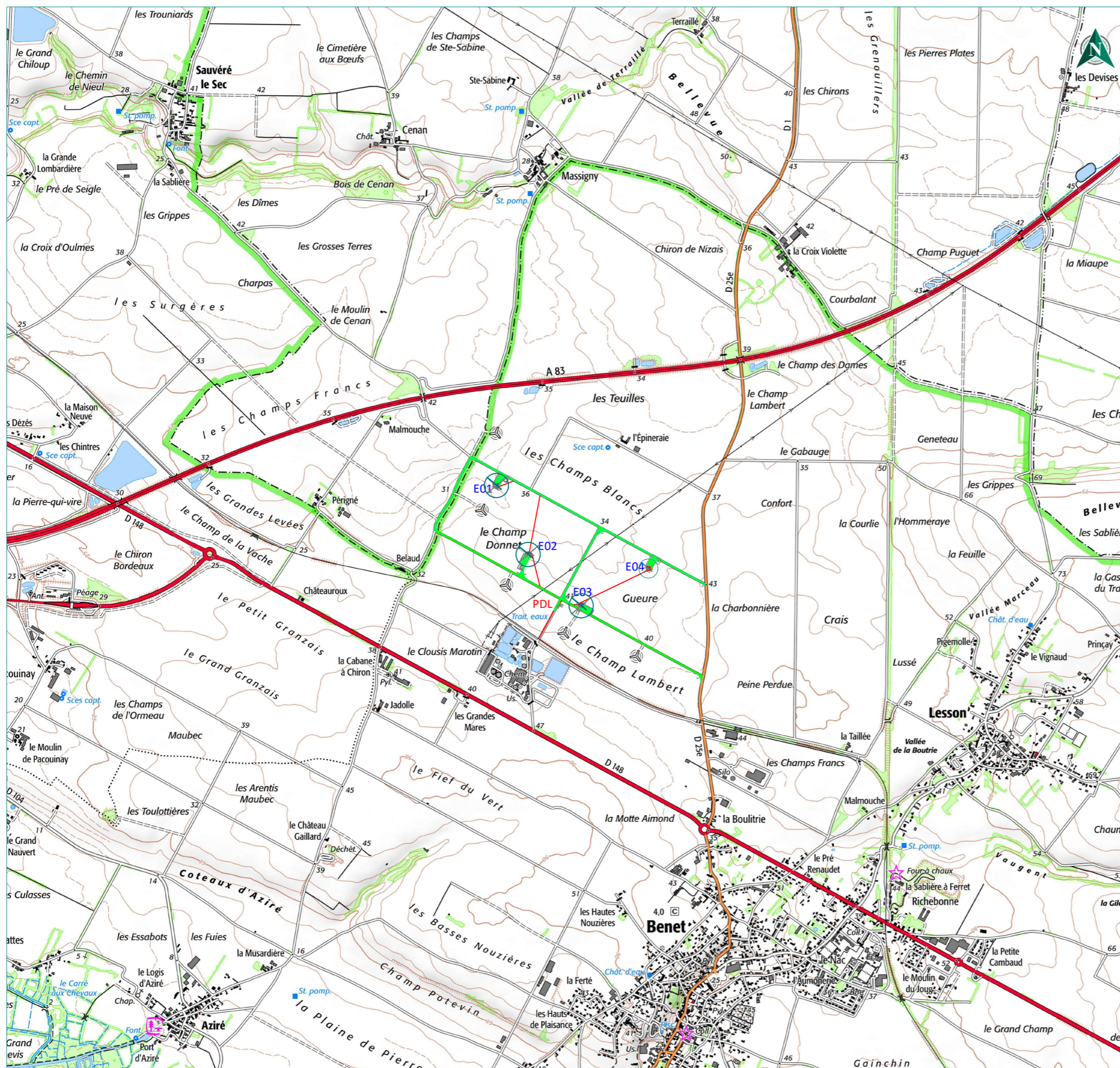


220

4 - PHOTOSIMULATION - (Éolienne en service Éolienne accordée Éolienne instruite MRAE Projet éolien de la Croix Violette Projet éolien d'Épiniville) - VUE 3X40°



Plan de situation

1/25 000





Légende




Contexte éolien

-  Eolienne du projet
-  E00 Nom de l'éolienne

Réseau électrique

-  Câbles - Réseau électrique
-  Poste de livraison


Accès et plateformes

-  Chemin d'accès, pan coupé et plateforme
-  By-pass
-  Fondation



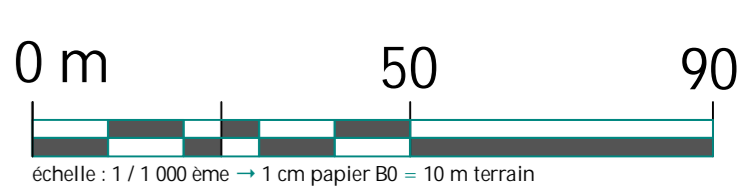
Légende

- Contexte éolien
 - Éolienne du projet
 - Nom de l'isolème
- Réseau électrique
 - Câbles - Réseau électrique
 - Poste de livraison
- Accès et plateformes
 - Chemin d'accès, pan coupé
 - By-pass
 - Fondation
- Autre
 - Cotations
- Limites administratives
 - Parcelle
 - Numéro parcelle
- Occupation du sol
 - Terre arable
 - Zone industrielle




E01

E02




Légende

- Contexte éolien
 - Éolienne du projet
 - Nom de l'éolienne
- Réseau électrique
 - Câbles - Réseau électrique
 - Poste de livraison
- Accès et plateformes
 - Chemin d'accès, pan coupé et plateforme
 - By-pass
 - Fondation
- Autre
 - Cotations
- Limites administratives
 - Parcelle
 - Numéro parcelle
- Occupation du sol
 - Terre arable
 - Zone industrielle



Légende

- Contexte éolien
 - Éolienne du projet
 - Nom de l'éolienne
- Réseau électrique
 - Câbles - Réseau électrique
 - Poste de livraison
- Accès et plateformes
 - Chemin d'accès, pan coupé et plateforme
 - By-pass
 - Fondation
- Autre
 - Cotations
- Limites administratives
 - Parcelle
 - Numéro parcelle
- Occupation du sol
 - Terre arable
 - Zone industrielle



Légende

- Contexte éolien
 - Éolienne du projet
 - Nom de l'éolienne
- Réseau électrique
 - Câbles - Réseau électrique
 - Poste de livraison
- Accès et plateformes
 - Chemin d'accès, pan coupé
 - By-pass
 - Fondation
- Autre
 - Cotations
- Limites administratives
 - Parcelle
 - Numéro parcelle
- Occupation du sol
 - Terre arable
 - Zone industrielle

